

---

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : Construction d'une extension à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) - Parc Sudreau - Signature des marchés de travaux**

---

*Mesdames, Messieurs,*

*L'opération de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon a été initiée avec l'ensemble des partenaires signataires de la convention dont l'agence nationale pour la rénovation urbaine, en date du 31 mars 2007.*

*La commune de Châtellerault a programmé, dans ce projet de rénovation, la construction d'un accueil de loisirs au parc Sudreau, volonté affirmée du projet ANRU, d'apporter une activité d'accueil et de loisirs importante dans le secteur Elie Cartan.*

*A la suite d'un travail de programmation des activités du quartier de la Plaine d'Ozon, il a été acté l'extension de cet accueil de loisirs avec l'implantation d'un pôle associatif, composé de 3 salles banalisées et 3 bureaux, tous gérés par un contrôle d'accès.*

*Un marché de maîtrise d'œuvre (M10-86) a été notifié le 1<sup>er</sup> octobre 2010 à l'atelier DUNE pour un montant de 24 000 € H.T. (28 704 € TTC) pour cette construction.*

*Une consultation a ensuite été lancée pour la passation de marchés selon une procédure adaptée pour la réalisation des travaux décomposés en 11 lots techniques.*

*Lot n° 1 : Gros-oeuvre*

*Lot n° 2 : Charpente bois bardage bois*

*Lot n° 3 : Etanchéité*

*Lot n° 4 : Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie*

*Lot n° 5 : Cloisons sèches doublages - isolation*

*Lot n° 6 : Faux-plafonds*

*Lot n° 7 : Menuiseries intérieures bois*

*Lot n° 8 : Revêtements sols souples*

*Lot n° 9 : Peinture*

*Lot n° 10 : Plomberie - chauffage - ventilation*

*Lot n° 11 : Electricité*

*Il convient à présent d'autoriser le maire à signer ces marchés de travaux à procédure adaptée. Ceux-ci sont estimés à 219 300 € H.T. soit 256 625,72 € T.T.C.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 28 du code des marchés publics relatifs à la procédure adaptée,

**VU** l'article L2122-21-1 du CGCT, qui prévoit que le conseil municipal peut charger le maire de souscrire un marché avant l'engagement de la procédure de passation, sous réserve de la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et du montant prévisionnel du marché,

**CONSIDERANT** qu'une consultation par marché à procédure adaptée a été lancée pour procéder à ces travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, autorise le maire, ou son représentant, à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 11 lots, ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

Les dépenses correspondantes sont inscrites sur la ligne budgétaire : 820.22/2313/OP102/4600, Nomenclature EQ 302bis.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 25/01/2011 n° 376  
Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM